

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Valence, le 11/01/2022

MISE EN PLACE D'UNE CELLULE DEPARTEMENTALE DE CONTINUITÉ DU DÉPISTAGE ET DU SERVICE PUBLIC DE L'ÉDUCATION EN DRÔME

Le département de la Drôme connaît actuellement une forte circulation du virus de la COVID-19, qui appelle la mobilisation de tous les services de l'État pour permettre la bonne mise en œuvre des recommandations sanitaires et garantir la continuité du service public, en particulier celui de l'éducation.

Conformément aux dispositions gouvernementales, la préfète de la Drôme, Elodie DEGIOVANNI, le directeur académique des services de l'éducation nationale, Pascal CLEMENT, et la directrice de la délégation territoriale de l'ARS, Zhour NICOLLET, ont créé, ce lundi 10 janvier, une cellule départementale de continuité du dépistage et du service public de l'éducation en Drôme.

Cette cellule a pour vocation :

- d'assurer l'information sur les protocoles sanitaires applicables, les modalités d'accès à la vaccination, et les actions engagées par l'État pour accompagner les Drômoises et les Drômois en cette période de forte circulation du virus ;
- de mettre en œuvre un accompagnement renforcé de la communauté éducative et des familles pour faciliter le bon fonctionnement des établissements scolaires ;
- d'amplifier la capacité de test et de garantir une continuité d'offre sur l'ensemble du département.

La préfète de la Drôme a réuni, mardi 11 janvier, l'ensemble des professionnels chargés du dépistage et du contact-tracing pour améliorer et renforcer l'offre sur l'ensemble du territoire.

L'ensemble des informations sur le protocole sanitaire applicable en milieu scolaire ainsi que la FAQ sont disponibles sur : www.education.gouv.fr . Pour toute information relative à la vaccination et au dépistage dans votre département, un seul réflexe : www.sante.fr.

Cabinet du Préfet Service Départemental de la Communication Interministérielle

Tél : 06 77 18 96 78
Mél : pref-communication@drome.gouv.fr
www.drome.gouv.fr